

COMMUNE DE DROISY
74270 DROISY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 09 septembre 2019
20h30

Présents : Jean-Paul FORESTIER, Dominique CASAERT, Béatrice DE DURAT, Olivier BALDI, Thibault VICTOR, Régis RACINEUX, Sylvain LEFORT, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Béatrice DE DURAT

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal à tous les membres présents.

Il n'a pas été fait d'objection.

1. Délibération Demande de subventions réhabilitation SIE de Bellefontaine

Afin de pouvoir réaliser les travaux de réhabilitation du bâtiment du SIE de Bellefontaine acheté par la commune afin de créer des logements sociaux, M. le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions d'Etat (DETR), au département (CDAS), à la région (Bonus Ruralité) ainsi qu'au SYANE (Appels à Projets Energies)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette délibération.

2. Règlement de formation

M. le Maire explique que le règlement de formation est un document obligatoire qui s'inscrit dans la démarche globale « plan de formation mutualisé » pour les collectivités de moins de 50 agents. Chaque collectivité est invitée à adapter, selon ses choix, le modèle de règlement fourni par le CDG74. Il conviendra ensuite de le faire examiner et valider par le comité technique du CDG74. Une délibération sera prise pour adoption du règlement de formation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette délibération.

3. Délibération et convention statuts CCUR

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la nouvelle modification n°4 des statuts de la CCUR, la Préfecture ayant fait savoir que le libellé de l'art.5-3 des statuts était incomplet car il ne faisait pas figurer la notion « d'intérêt communautaire » à l'article sur la « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ». La délibération n°CC 24/2019 du 12 mars est

retirée et une nouvelle délibération n° CC26/2019 de modifications statutaires actant la définition d'intérêt communautaire a donc été prise le 09 juillet 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la nouvelle modification des statuts.

4. Délibération subventions additionnelles

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget primitif 2019, une somme de 3000 euros a été imputée au compte 6574 : subventions aux associations, il confirme la répartition qu'il en a été faite ainsi :

Jeunes Agriculteurs Frangy-Seyssel :	100 €
ACCA de Droisy :	300 €
La Droiselanne :	80 €
Association Clin d'œil :	200 €

Total subventions : 680 euros

5. Remise gracieuse sur facture eau

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être prise afin qu'une remise gracieuse de 14 € soit effectuée sur la facture 2018 eau de M. Gérard CORBOZ suite à une erreur de facturation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette délibération.

6. Avis de la commune sur le projet du PLUI du pays de Seyssel.

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet arrêté du PLU Intercommunal du pays de Seyssel afin qu'ils en prennent connaissance et fassent part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet arrêté du PLUI et demande de prendre en compte les observations formulées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette délibération.

QUESTION DIVERSES

- Problème de téléphonie à l'accueil de la mairie depuis mi-août. Un courrier sera envoyé en recommandé à la société SFR.
- Aire de jeux : la table de ping-pong est trouée et devient dangereuse. Il faudra trouver une solution de remplacement.
- Depuis 15 jours, la commune de Droisy fonctionne par intermittence avec la colonne de secours d'eau de Curty.

Séance levée à 21h51

Prochaine réunion : la date sera donnée ultérieurement.

A Droisy, le 17 septembre 2019

Monsieur le Maire
Jean-Paul FORESTIER

